

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, 27, et grande rue Mercière, 52, au 2^e.
À PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et C^e, directeurs de l'Office-Correspondant, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, dans la Bourse, et chez M. DEGUVE-DENUCQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIER, rédacteur en chef du journal.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE :
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 franc de plus par trimestre.
Prix des Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues. — Il donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Lyon, 12 octobre 1841.

La guerre civile a de nouveau fait irruption en Espagne. En ce moment, tous les partis sont soulevés, toutes les ambitions échauffées et tous les courages conviés à la lutte. christinos, carlistes et patriotes vont se mesurer, se mêler; à qui restera la victoire?

Quant à nous, nous avons depuis long-temps bien auguré de la révolution d'Espagne; nous la croyons assez solidement établie pour résister aux conjurations d'une femme impudique et ambitieuse et de ses complices. Les succès fort limités de l'insurrection de Pampelune viendront se briser, nous l'espérons, devant l'énergie des patriotes espagnols; qu'ils sachent s'unir et ils triompheront des carlistes et des christinos.

On a bien pu à Paris unir quelques débris du parti carliste aux christinos; mais, sur le terrain espagnol, cette union sera rompue, les vieilles haines se raviveront et les divisions feront bientôt disparaître ces éléments de force éphémère.

Nous n'avons jamais eu grande sympathie pour Espartero, et nous voulons qu'on sache bien que dans toute cette affaire d'Espagne les principes seuls qui y sont engagés nous préoccupent; nous voulons qu'on sache bien que nous n'avons jamais été complètement satisfaits de sa conduite politique; ses hésitations ne nous ont pas échappé; ses résistances maladroites aux vœux des démocrates, ses poursuites intempestives contre la presse nous ont aussi donné quelques défiances. Toutefois, nous avons dû reconnaître qu'il était le seul chef sérieux du parti révolutionnaire; qu'il fallait l'accepter, ou autrement donner aux ennemis de l'émancipation espagnole de plus grandes chances de succès.

A tort ou à raison, le régent a la confiance des municipalités des grandes villes; il a de nombreux partisans dans l'armée; il est investi de pouvoirs nés de la révolution: à lui donc le devoir d'en user pour la sauver; à tous les patriotes le devoir de lui prêter concours pour accomplir cette tâche si difficile. Les rebelles christinos ne le cachent pas: ce qu'ils veulent, c'est le renversement d'Espartero et de la constitution de 1837.

Qu'ils triomphent, et c'en sera fait des libertés publiques; tout ira s'engloutir dans l'abîme de la réaction, et la presse et les lois électorales seront anéanties.

Qu'on lise les proclamations d'O'Donnell avec soin, et l'on verra que le mot de constitution n'y est pas même prononcé. Est-ce que Christine n'a pas déjà prouvé qu'elle était lasse du gouvernement représentatif? Pourquoi, en 1840, a-t-elle quitté Madrid pour visiter l'armée d'Espartero, n'était-ce pas dans cette vue? Pourquoi a-t-elle abdiqué, n'est-ce pas pour échapper aux lois constitutionnelles qui blessaient son orgueil?

La veuve de Ferdinand veut le pouvoir absolu; son alliance avec les carlistes le prouve assez clairement.

Nos journaux ministériels, pour justifier l'appui moral que le cabinet des Tuileries lui donne, et même l'appui matériel, se récrient bien fort contre les mauvais procédés d'Espartero envers la France. Nous ne voulons pas les justifier, et nous les avons déjà blâmés; cependant ils s'expliquent par les faits qui s'accomplissent.

Depuis la révolution de la Granja, notre gouvernement s'est mis à traverser tous les projets des patriotes espagnols, il s'est attaché à leur ruine. Qu'ont-ils dû faire alors? Cher-

cher ailleurs un appui contre la France; ils l'ont trouvé en Angleterre.

Si les bons procédés n'ont pas toujours régné entre la France et l'Espagne, ne peut-on pas l'attribuer à cette triste politique de réaction dont nous voyons aujourd'hui les résultats?

Après son abdication, Christine s'endormait dans le *surmenage*; elle oubliait, avec son favori, les soucis et les splendeurs des cours. Arrivée à Paris, tout-à-coup la soif de régner lui est revenue; les intrigues ont commencé autour d'elle; elle a protesté contre des faits accomplis, et notamment contre son abdication. Ce n'est pas calomnier la cour de France que de la supposer instigatrice de tous ses actes. En Espagne on en jugera ainsi.

Ce n'est pas dans l'ombre qu'on a préparé l'insurrection de Pampelune, mais publiquement. Qu'on lise les journaux de France et d'Espagne de ces derniers mois, et l'on y trouvera des révélations précises sur toute cette conjuration. Nous avons, pour notre compte, poussé nos prévisions jusqu'à croire que le ministère se préparait à une intervention directe et armée, et si l'on n'a pas tenté, c'est qu'il n'y a pas été autorisé par la diplomatie étrangère. Il y a songé.

Reste à savoir maintenant quels seront les résultats de toute cette menée.

A l'époque du séjour du prince Louis Bonaparte en Suisse, notre gouvernement a demandé son expulsion, en se fondant sur ce fait, qu'il entretenait à Thurgovie des intrigues contre la royauté et contre nos institutions, en un mot, qu'il conspirait contre la dynastie.

On a objecté, pour résister à cette demande, la qualité de citoyen suisse possédée par ce prince; le cabinet des Tuileries a persisté et n'a pas tenu compte de cette circonstance. Alors il a été généralement reconnu que les nations voisines devaient s'opposer à toutes tentatives, menées, opérées par des réfugiés; qu'autrement il y avait violation du droit des gens.

Notre gouvernement n'a guère pratiqué vis-à-vis de l'Espagne les maximes qu'il a si vivement invoquées en 1838; car il a aidé, favorisé les manœuvres de Christine.

L'arrivée de M. Salvandy en Espagne coïncide avec l'insurrection de Pampelune. Est-ce un espion qu'on a envoyé à Madrid ou un représentant de la France? Ce sera à Espartero à décider. S'il triomphe, il aura à demander à notre gouvernement compte de notre déloyauté. Il s'est exposé, et le *National* l'a dit avec raison, à toutes sortes de représailles de la part du gouvernement espagnol. L'émission de cette opinion a mis en émoi tous les journaux ministériels, ils sont vraiment fort plaisants.

Depuis quand est-il permis à un gouvernement de protéger les intrigues des réfugiés d'un pays voisin et de les aider dans leurs entreprises à main armée? Depuis quand est-il loyal et admis dans le droit des gens d'envoyer un ambassadeur auprès d'un gouvernement étranger, tandis qu'on soupçonne des conspirateurs pour son renversement? Depuis quand de pareils faits restent-ils sans représailles?

Le ministère à tous ses anciens méfaits en a ajouté de nouveaux, et qui sont de la plus haute gravité. Car, il ne faut pas s'abuser, ce sont les idées novatrices et libérales qu'on veut comprimer en Espagne; c'est une réaction contre les droits populaires qu'on poursuit, et en cela on fait cause

commune avec l'Europe absolutiste. Au lieu d'aider à l'établissement des gouvernements représentatifs, notre ministère travaille à les détruire. En participant aussi directement à l'entreprise de Christine, il a affiché hautement son mépris pour le principe de la souveraineté nationale et prouve, qu'il le regarde comme nul et comme chimérique dans ses résultats; car, c'est en vertu de ce principe que le gouvernement de la régence subsiste; c'est par délégation des cortès qu'Espartero exerce le pouvoir, enfin il a été élu par les représentants de l'Espagne.

Pourquoi met-on en question la légitimité de son élection? Après 1830, on faisait plus de cas, ce nous semble, de la souveraineté nationale; on se rappelait parfois qu'elle sert de base à notre constitution. Depuis quelques années, on a feint de l'oublier; on va plus loin, on réagit contre ce principe, et tout cela pour plaire à l'étranger, pour figurer dans les congrès européens. En 1823, Louis XVIII conduisait la réaction en Espagne d'après les ordres de la sainte-alliance; est-ce que, par hasard, en 1841, notre gouvernement aurait mission de continuer l'œuvre de 1823?

Deux journaux, le *Commerce* et le *Siècle*, annoncent aujourd'hui qu'un grand nombre de racleurs et de batteurs de pavé se portaient hier en foule à Chaillot et à Passy, où, aux yeux de tout le monde, se font les engagements volontaires en faveur de la reine Christine, pour se rendre immédiatement en Navarre. Ils ajoutent que, dès le départ, on touche 20 fr., et que de distance en distance, jusqu'à Saint-Jean-Pied-de-Port, il y a des étapiers qui paieront la solde de route.

Le *Siècle* émet le vœu que le ministère fasse promptement démentir un fait aussi grave. Le ministère se contentera sans doute de répondre qu'il n'est pour rien dans les enrôlements qui peuvent avoir lieu, mais son démenti n'ira pas plus loin.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Nous allons compléter les détails que nous avons déjà donnés sur l'insurrection vasc-navarraise. D'après le *Phare*, feuille ministérielle et christine de Bayonne, le gouvernement a fait insérer dans son journal semi-officiel du soir, le *Moniteur parisien*, les nouvelles qui suivent, et que nous croyons fortement entachées d'exagération:

Jaureguy (el Pastor), qui se trouvait à Villafranca, et Mugnagorri, qui était du côté d'Ataun, se sont prononcés pour le mouvement insurrectionnel.

Ce mouvement fait des progrès dans la Biscaye et dans la province d'Alava.

Le régiment de Ségovie, qui se trouvait à Santona, s'est également prononcé pour O'Donnell.

M. le marquis d'Alameda, député-général de la province d'Alava, s'est mis à la tête d'une partie de la population soulevée.

La cavalerie sortie de Saint-Sébastien pour s'opposer au mouvement s'est ralliée au parti d'O'Donnell.

Le général Espinosa (Ce n'est pas Espinosa, c'est Ortigosa. Espinosa est capitaine-général en Andalousie.) a, dit-on, prêté son assistance à O'Donnell dans le mouvement de Pampelune.

Parmi les généraux qui se sont déclarés en faveur du mouvement on cite encore Urbistondo et Iturbe.

D'après des correspondances de Bordeaux, le général Léon devait proclamer à Madrid la régence de Christine, pendant que le gé-

Le Dévouement.

(Suite.)

III.

Louise avait six ans; elle suivait sa mère à Bourg et à Lyon, et pour la première fois elle put comprendre par elle-même ce qu'était le malheur. Au moyen de démarches nombreuses et de quelque peu d'argent donné aux geôliers, les deux femmes purent assez souvent porter à Marcel des consolations, des paroles d'espoir et des secours. Qui sait si le père de Louise ne fût pas parvenu, comme bien d'autres, à se faire oublier dans le fond des prisons jusqu'au jour où le comité de salut public et la Convention éclairés firent mettre un terme aux exécutions des dictateurs lyonnais. Mais par malheur, Simon n'avait pas tardé à venir rejoindre à Lyon la femme qu'il convoitait. S'attachant à ses pas, il l'obsédait de ses prières et de ses menaces également repoussées avec indignation et mépris. Alors cet homme, profondément cruel dans sa perversité, se dit: « Je me vengerai sur Marcel et peut-être obtiendrai-je de la veuve ce que l'épouse me refuse. »

Tout semblait, hélas! favoriser ce projet criminel. Depuis le départ de Couthon, l'administration lyonnaise n'était pas ce qu'elle aurait dû être; le représentant que nous venons de nommer avait bien compris qu'il fallait retarder l'exécution des terribles décrets surpris aux premiers moments de l'enthousiasme et de l'irritation; sa sévérité s'était montrée éclairée, c'est-à-dire oubliée et pleine d'indulgence pour les masses égarées qui ne demandaient qu'à revenir à la République; on peut dire, en un mot, qu'il avait mis en pratique la maxime générale de Robespierre: « Ne frappez que les chefs des conspirations. » Mais par suite de sa nature malade, Couthon fut remplacé par deux hommes, Collot-d'Herbois et Fouché (de Nantes) qui persécutèrent sans distinction les amis et les ennemis de la République. Tous les partis doivent maudire ces deux misérables, parce que, ayant feints d'appartenir à tous, ils ne se sont réellement attachés à aucun. Collot-d'Herbois, méchant histrion avant 1793, fut le courtisan et le favori des hautes classes lyonnaises; on le vit très-souvent à la table du gouverneur de notre ville, composant

et récitant des vers à sa louange. En revanche, on prétend qu'à cette même époque, le peuple le siffla plus d'une fois sur notre théâtre. Voyant tourner le vent de la fortune, Collot s'attela au char de la Révolution; mais étant immoral et homme d'argent et de débauches, il se rangea naturellement dans le camp des Hébertistes. Cruel, adroit et rampant, il encensa Robespierre dans sa toute-puissance et chercha toujours à le renverser parce que sa rigidité l'effrayait. Plus tard, accusé par ce dernier, il conspira plus activement et fut l'un des hommes du 9 thermidor; ce qui ne l'empêcha pas d'être banni de la République pour ses cruautés inutiles à Lyon. Ne le suivons pas plus avant.

Fouché était bien le digne émule de Collot et de Carrier; athée corrompu et homme de police, Fouché, auquel il ne manque pas même la triste gloire d'être l'ennemi personnel du parti de Robespierre, trahit tour à tour le comité de salut public, le directoire, la république au profit de l'empire, et l'empire au profit de la branche aînée des Bourbons. Sans doute encore il eût vendu les intérêts de cette dernière famille qui l'avait acheté; mais pour le bien de l'humanité la justice divine était lasse enfin de l'attendre.

On comprend qu'il fut facile à ces dictateurs d'abuser la Convention et les républicains sincères par les faux rapports sur l'état réel de l'esprit public à Lyon. Supposant des complots sans cesse prêts à éclater et se ramifiant avec la terrible insurrection toulonnaise, ils l'entourèrent d'hommes de leur choix, firent venir l'armée révolutionnaire, pillèrent et mitraillèrent à leur aise hommes et monuments. Les patriotes et la troupe de ligne maudirent ces hommes, mais Simon était assez fourbe et assez criminel pour être le bienvenu auprès d'eux. Marcel fut donc bientôt appelé à comparaître devant le tribunal dit *Commission révolutionnaire*. Sur sept juges qui devaient composer cette commission, deux avaient dès le principe refusé, et, sur les cinq autres, quatre étaient étrangers à Lyon. Ce tribunal avait son côté droit qui le plus souvent absolvait, et son côté gauche qui presque toujours condamnait; le président placé au milieu d'eux penchait tour à tour vers l'un ou de l'autre. Comme signe de jugement, l'on avait adopté en dernier lieu ce mode: deux registres étaient placés l'un devant Corchaud du

côté gauche, l'autre devant le président. Si Corchaud écrivait le nom de l'accusé sur son registre, celui-ci était condamné, si, au contraire, le président prenait la plume, l'accusé était acquitté.

Dans la matinée du jour où Marcel dut être jugé, Simon rendit une longue visite à Corchaud, et le soir il intrigua auprès des gardes du tribunal pour que Louise et sa mère ne pussent assurer l'acquittement de l'accusé en se précipitant éplorées aux pieds des juges. Lorsque parut Marcel, sa physionomie simple et franche disposa en sa faveur le côté droit et le président. Ses réponses furent pleines de patriotisme et de vérité; mais Simon était dans l'auditoire, mêlé aux hommes à moustaches, aux soldats de l'armée révolutionnaire. Il fit un signe d'intelligence à Corchaud et celui-ci, sans attendre que le président eût terminé l'interrogatoire, prit la plume et inscrivit le nom du prisonnier sur son registre. Le côté droit et Parrein, président, eussent bien voulu protester, mais par respect pour la magistrature on se tut, et Marcel fut emmené dans la *mauvaise cave*. Le malheureux n'ayant point porté les armes pendant le siège était donc condamné à être guillotiné le lendemain sur la place des Terreaux.

Cependant, après le jugement, Simon s'empressa de courir auprès de la femme de Marcel pour lui porter la bonne nouvelle d'un acquittement obtenu par ses soins; il ne s'agissait plus que d'attendre la libération à la décade prochaine et de le visiter souvent pour lui faire prendre patience. Ne nous arrêtons pas à la peinture d'une fausse joie. Le lendemain, vers le milieu du jour, Louise et sa mère se dirigèrent vers l'Hôtel-de-Ville, dans l'espérance de féliciter Marcel et de se réjouir tous ensemble. Le perron de l'hôtel était envahi par les soldats de l'armée révolutionnaire et par des gens sans aveu: impossible de franchir les escaliers. Le fatal instrument faisait son œuvre; les gens de Fouché applaudissaient. Les deux femmes détournaient la tête; mais, près d'elles, une voix connue pousse une longue exclamation. La mère porte involontairement ses regards sur la place; Marcel, debout sur l'échafaud et tourné vers le peuple, disait: « Je pardonne à ceux qui me tuent et je meurs républicain. » Sa femme n'eut que la force d'étendre les bras, et, lorsque le bruit du couteau retentit, elle tomba sans connaissance dans les mains

néral Piquero la proclamerait à Vittoria. Un courrier avait rencontré près de la capitale l'estafette envoyée par le général O'Donnell au général Léon.

On donne comme certain la prochaine publication d'une proclamation émanée de don Carlos. Dans cette proclamation, don Carlos engage, dit-on, ses anciens partisans à demeurer calmes, attendu que ce qui se passe en Espagne ne les regarde pas. On ne sait si cette proclamation produira quelque effet sur les officiers ralliés d'après la convention de Bergara, et dont un grand nombre suivent déjà la bannière d'O'Donnell.

Toutes ces nouvelles à la suite les unes des autres présentent un aspect invraisemblable. Nous avons dit que nous croyions les faits exagérés; nous le répétons de nouveau.

Il y a de tout dans ce mouvement insurrectionnel. Les provinces Basques et la Navarre d'abord s'inquiètent peu de savoir qui règne à Madrid, pourvu qu'elles jouissent de leurs fueros. Ces provinces ne se considèrent pas comme faisant partie du royaume d'Espagne; elles prétendent être libres et presque indépendantes. Mugnagorri, qui s'est mis à la tête des paysans d'Ataun, s'est soulevé pour les fueros, mais non pour Christine; nous pouvons l'affirmer.

Le marquis d'Alameda, député d'Alava, qui, par suite du départ du général Piquero à la tête des troupes qui garnissaient Vittoria, pour aller prendre position dans la vallée de la Borunda, s'est trouvé maître des lieux, a été guidé par le même sentiment que Mugnagorri, c'est-à-dire par un sentiment fuériste. A lui aussi Christine importe peu.

Santona, ville insurgée, est une place forte et un peu militaire.

O'Donnell et Ortigosa sont franchement christinos et fort peu fuéristes, malgré leurs promesses de la rétablir dans les provinces du Nord.

D'un autre côté, les généraux Tibistando et Iturbe sont d'anciens généraux carlistes ralliés à Vergara.

En résumé, les provinces s'insurgent, avec l'appui des partisans de Christine, pour reconquérir les fueros et non point pour ramener à Madrid Christine, qui leur est fort étrangère. Les O'Donnell, les Ortigosa et autres ambitieux qui essaient de replacer sur le trône l'épouse de Mugnoz, sont mus par un sentiment de jalousie et de vengeance contre Espartero. Les Tibistando et Iturbe sont de ces hommes qui serviront tous les partis, pourvu qu'on leur donne des honneurs et surtout de l'argent.

Quant aux troupes qui ont adhéré au mouvement, nous sommes fâchés de le dire et nous en demandons pardon à l'Espagne, on sait que dans l'état de détresse où se trouve l'armée, il n'est pas difficile d'acheter des bataillons, des régiments entiers et de leur faire servir don Carlos, Christine, Espartero ou les moines.

Bien habile serait celui qui pourrait prédire dès à présent le résultat de cette singulière insurrection. Nous attendons Espartero à l'œuvre.

Nous n'ajouterons que deux lignes de réflexions à tout ce qui précède. Tous les journaux de Paris s'occupent aujourd'hui du mouvement Vasco-Navarrais; les feuilles ministérielles battent des mains parce que les apparences sont favorables à Christine, c'est-à-dire à la contre-révolution, dans les provinces du Nord; les journaux indépendants, sans exception aucune, sont unanimes pour dénoncer le cabinet des Tuileries comme le principal complice d'O'Donnell et de Christine.

Voilà maintenant ce que nous lisons dans le *Constitutionnel*:

Dès l'arrivée des nouvelles de Pampelune, un conseil a été tenu par le comité directeur christino à Paris.

Il a été question du départ instantané de Christine; mais l'avis du président l'a emporté sur celui des impatients qui désiraient que Christine se rendit sur-le-champ en Espagne. Il a donc été résolu qu'on attendrait la marche ultérieure du mouvement.

De son côté, l'ambassadeur d'Espagne, M. Olózaga, s'est rendu, dès l'arrivée des nouvelles d'Espagne, au ministère des affaires étrangères pour avoir une conférence explicative avec M. Guizot. Cette explication a été peu satisfaisante. M. l'ambassadeur s'est plaint de l'intérêt que le cabinet français semblait porter à cette tentative d'insurrection. M. Guizot a répliqué que le cabinet français était complètement étranger à ce qui se passait. Alors M. Olózaga a expliqué ses doutes, à ce sujet, avec une grande clarté et l'énergie que lui donnaient son bon droit et son devoir, qui lui prescrivait de défendre son gouvernement que le cabinet français avait officiellement reconnu, et près duquel il venait de nommer tout récemment M.

de Salvandy son ambassadeur. L'ambassadeur espagnol a adressé aujourd'hui des dépêches à Londres.

Le journal le *Commerce* annonce que Marie-Christine est partie pour les Pyrénées. Son hôtel de la rue de Courcelles est fermé.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 7 octobre 1841.

Présidence de M. Terme, maire.

Présents : MM. Arnaud. — Bodin, Brossette, Bruyas. — Capelin, Coudere. — Dolbeau, Dupasquier. — Falconnet, Faure-Pecllet. — Guérin — Philippon, Guerre, Guinet. — Lacroix-Laval (de), Laforest. — Malmazet, Martin (C.). — Menoux, Mermet. — Nepple. — Pons. — Quantin. — Reyre. — Seriziat-Carrichon. — Vachon-Imbert.

La séance est ouverte à six heures et quart.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.
M. LE MAIRE présente les excuses de M. Chapeau-Revol qui, à raison d'une indisposition, ne peut assister à la séance du conseil.

M. LE MAIRE fait connaître la lettre contenant la démission des fonctions de conseiller municipal qui lui a été adressée par M. Gastine. Cette démission est motivée sur la nomination de M. Gastine à l'emploi de directeur de l'entrepôt général des liquides à Lyon.

M. LE MAIRE expose qu'aux termes de l'art. 11 de l'ordonnance royale du 13 octobre 1840, il y a lieu de désigner un membre du conseil municipal pour l'examen du compte présenté par M. le directeur de l'école préparatoire de médecine.

LE CONSEIL désigne à cet effet M. Pons, et ce dernier déclare accepter la mission qui lui est confiée.

UN MEMBRE, après avoir obtenu la parole, demande qu'une adresse soit, au nom du conseil, envoyée au roi à l'occasion de l'attentat dirigé contre les ducs d'Orléans, de Nemours et d'Aumale.

M. LE MAIRE répond qu'à raison de l'absence d'un grand nombre des membres du conseil municipal lors de la campagne, et pour prévenir l'inconvénient d'un trop long retard, il avait immédiatement fait parvenir l'adresse que motivait l'événement sus-énoncé.

M. LE MAIRE lit un rapport relatif au prélèvement à opérer en 1842 sur les produits de l'octroi d'une portion de la contribution personnelle et mobilière, prélèvement destiné à soulager les habitants dont les loyers sont d'une quotité modique.

L'examen de cette affaire est renvoyé à une commission composée de MM. Coudere, Guerre et Mermet.

M. LE MAIRE lit un rapport relatif à une donation de 8,000 fr. faite par M^{me} veuve Bouchet, née Forissier, par acte reçu M^{re} Duguey, notaire à Lyon, le 13 juillet 1841, en faveur de l'hospice de la Charité, et sous la condition de certaines fondations pieuses. Les conclusions de M. le maire sont favorables à l'acceptation de cette libéralité. Le conseil les adopte.

M. LE MAIRE lit un rapport relatif à l'admission, en qualité de pensionnaire à vie de l'hospice de l'Antiquaille, formée par la dame Louise-Marguerite Pellet, veuve Truttemann. Les conclusions de M. le maire sont favorables à la demande. Le conseil les adopte.

M. LE MAIRE lit un rapport tendant à obtenir l'autorisation de défendre à l'action que se propose d'intenter contre la ville le sieur Champin, à raison du préjudice que lui cause l'établissement de l'entrepôt général des liquides. Le conseil adopte les conclusions de M. le maire.

M. LE MAIRE lit un rapport tendant à obtenir l'autorisation d'accepter la fondation contenue dans le testament olographe du 15 septembre 1840, de M. l'abbé Caille, chanoine honoraire de la ville de Lyon, ledit testament déposé aux minutes de M^{re} Ducruet, notaire. La fondation dont il s'agit a pour objet une maison d'éducation gratuite au profit des jeunes gens pauvres et sans ressources, nés dans la ville de Lyon ou ses faubourgs. Les conclusions de M. le maire, favorables à l'acceptation, sont adoptées par le conseil.

M. LE MAIRE lit un rapport relatif à la demande en pension de retraite formée par le sieur Moiroux, receveur de l'octroi au pont de la Guillotière, et par le sieur Imbert, préposé de première classe dans la même administration.

L'examen de cette affaire est renvoyé à une commission composée de MM. Barrillon, Bodin, Faure-Pecllet, Guerre et Pons.

M. LE MAIRE lit un rapport relatif à la demande en pension de retraite formée par le sieur Desplace, ancien employé de l'octroi, et aux difficultés que rencontre auprès de l'administration supérieure la liquidation de cette même pension telle qu'elle avait été arrêtée par le conseil municipal.

L'examen de cette affaire est renvoyé à une commission composée de MM. Bodin, Faure-Pecllet, Guerre, Mermet et Pons.

M. LE MAIRE lit un rapport relatif à la pension de survivance formée par la dame Marie Roffat, veuve du sieur Etienne-Marie Chauvme, ancien employé de l'octroi. Les conclusions de M. le maire, favorables à la pétitionnaire, sont adoptées par le conseil.

M. LE MAIRE lit un rapport relatif à la demande en pension de

— Ma mère, dit Louise, c'est un malheureux à secourir et qui nous implore au nom de Dieu : il ne peut pas nous apporter malheur.

— Eh bien ! donc, fais selon ton cœur, répondit la pauvre malade. Louise courut à la porte : un homme couvert de boue et de sueur se précipita dans la salle.

— Une bande d'assassins me poursuit, s'écria-t-il... elle est près de m'atteindre; mais on ne m'a pas vu venir à votre porte. Cachez-moi quelque part.

La femme de Marcel ne se demanda pas à quel parti avait appartenu cet homme, mais elle lui répondit :

— Vous ne pouvez vous adresser plus mal. Simon conduit probablement ceux qui sont à votre recherche; cet homme fouille toujours notre maison de préférence à toute autre; et si vous restez ici, vous serez découvert.

— Ne le serais-je donc pas plus sûrement encore si vous me forcez à sortir ?

— Tout espoir de salut n'est pas perdu, ma mère, dit Louise. Si monsieur parvenait à se blottir sous les bottes de paille ?

— Va donc, et ne l'abandonne pas.

Louise s'avança vers la porte d'entrée et vit des hommes armés tourner le chemin qui conduisait à la ferme; puis, revenant brusquement, elle saisit la main de l'étranger, et le conduisit, par une sortie de derrière, dans le pré qui entourait la métairie.

Un instant après, Simon, suivi de plusieurs autres personnes, entra dans la ferme :

— Ne recules-tu pas chez toi le brigand que nous poursuivons ? demanda-t-il à la malade.

— De quoi voulez-vous me parler ? répondit celle-ci. Suis-je en état de donner assistance à quelqu'un ?

— Ne l'écoutez pas, messieurs. Cette femme est notre ennemie. Didier s'est bien certainement réfugié ici. Que deux d'entre vous gardent cette chambre, et nous autres, allons chercher dans les autres pièces.

La visite dura un quart d'heure, durant lequel tout fut ouvert ou renversé. Simon revint enfin, et, l'anathème à la bouche, il

retraite formée par le sieur Claude Rozet, ancien surveillant de nuit. Les conclusions de M. le maire, favorables au pétitionnaire, sont adoptées par le conseil.

M. LE MAIRE lit un rapport relatif au budget supplémentaire pour 1841 des comptabilités suivantes : 1^{re} caisse de retraite des employés de la mairie; 2^e caisse de retraite des employés de l'octroi; 3^e institution de la Martinière; 4^e fondation Grogard; 5^e salle d'asile; 6^e dépôt de mendicité.

L'examen de cette affaire est renvoyé à une commission composée de MM. Chinard, Dupasquier, Faure-Pecllet, Christophe Martin, Pons, Henri Seriziat, et Vachon-Imbert.

M. LE MAIRE lit un rapport relatif au compte final pour 1840 des établissements ci-dessus désignés.

L'examen de cette affaire est renvoyé à la même commission que la précédente.

M. COUDERE, au nom d'une commission dont il faisait partie, lit un rapport relatif au traité passé le 24 août 1841 entre M. le maire et les sieurs Morel frères et Bertin, traité concernant l'ouverture de la rue de Bourbon. Les conclusions de la commission tendent à approuver ce traité, sauf une modification relative aux intérêts des capitaux dont la ville doit effectuer le paiement.

La discussion de cette affaire est renvoyée à la prochaine séance. La pièce et le rapport resteront déposés au secrétariat.

M. HENRI SERIZIAT lit un rapport tendant à autoriser M. le maire à recevoir la somme revenant à la ville par suite de la liquidation de la succession du major-général Martin, et à décider que le prélèvement stipulé en sa faveur dans le traité de 1824 n'est pas productif d'intérêts. Les conclusions sont adoptées par le conseil.

M. PONS lit un rapport tendant à approuver le traité concernant le nettoisement de la ville, passé avec les sieurs Falque et consorts, Quidant et consorts et Andrieux et Mortier. Les conclusions de la commission sont adoptées par le conseil, sauf la disposition relative à l'ouverture d'un crédit au budget supplémentaire qui est supprimée. La séance est levée à huit heures et demie.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)

Le journal officiel de la colonie publie, dans un supplément, la relation suivante de l'expédition de ravitaillement de Milianah :

« Alger, le 5 octobre 1841.

» Les troupes du corps expéditionnaire destiné à ravitailler Milianah sont parties de Blidah, sous les ordres de M. le général Baraguay-d'Hilliers, le 27, à cinq heures du matin, escortant le convoi le plus considérable qui ait encore été fait en Afrique; il se composait de près de 4,300 chevaux ou mulets fournis par tous les services militaires et par les réquisitions. Un troupeau de 900 bœufs environ marchait avec le convoi.

» Au passage de la Chiffa, la rareté de l'eau a donné quelques inquiétudes pour les ressources que pourraient offrir les cours d'eau moins considérables que la marche de la colonne devait traverser. Dans la plaine de la Mitidja, le corps expéditionnaire n'a aperçu qu'une centaine d'Hadjoutes qui ont observé sa marche sans l'inquiéter. Au passage du Chaba-el-Ketta, 200 Kabyles environ ont tirillé avec l'arrière-garde et nous ont mis quelques hommes hors de combat.

» Le 29, le corps expéditionnaire a passé le col des Gontas; la chaleur excessive et la privation d'eau pendant toute cette journée ont donné du retard à la colonne, et ce n'est qu'à l'aide de tous les moyens de transport dont on a pu disposer, pour porter au sommet de la montagne les hommes que l'excessive chaleur empêchait de suivre sa marche, qu'elle a pu arriver sur le plateau des Gontas. Un corps de cavalerie arabe, de 2,000 chevaux environ, était réuni à peu de distance de notre flanc gauche, se bornant à observer notre marche; à la nuit close, le bivouac s'établissait auprès du marabout de Sidi-Abd-el-Kader.

» Après avoir déposé le lendemain dans Milianah l'énorme chargement que le convoi avait transporté, la colonne expéditionnaire, partie de grand matin, a repassé le Gontas le 1^{er} octobre, par une chaleur aussi accablante que la surveillance. L'arrière-garde a été vivement attaquée à la descente du col par 5 à 600 cavaliers; mais la supériorité de notre armement et l'emploi convenable de l'artillerie leur ont fait éprouver des pertes considérables. De notre côté, nous avons eu ce jour-là une quinzaine d'hommes hors de combat.

» Le corps expéditionnaire a bivouaqué au confluent de l'Oued-Adelia et de l'Oued-Ger, et, protégé par deux colonnes latérales chargées d'assurer la marche en s'emparant des hauteurs, il s'est engagé dans la vallée de l'Oued-Ger et est allé bivouaquer sur le Ben-Roumi, à son entrée dans la plaine. Les colonnes latérales ont été sérieusement engagées avec les Kabyles qui nous ont tué ou blessé une vingtaine d'hommes. Le 3 octobre, la colonne est venue camper sous Blidah.

» Le 18, à la pointe du jour, la fusillade a recommencé tout près de la Fontaine et elle a duré jusqu'à dix heures; le lendemain un engagement assez sérieux a eu lieu. Les Arabes, en plus grand nombre que les jours précédents, ont engagé le combat qui a duré jusqu'à onze heures.

opéra son inutile perquisition dans la grande salle.

— Où le caches-tu donc ? demanda-t-il à la malade.

Puis s'approchant d'elle avec des paroles cyniques, il voulut fouiller jusque dans son lit; mais celle-ci fit un appel à la délicatesse des hommes de la suite de Simon, et tous s'opposèrent à l'impudique tentative du scélérat.

— Soit ! dit-il alors rouge de colère et de lubricité; mais sois tranquille, veuve de Marcel, je reviendrai te voir.

La bande sortit, et la pauvre femme commença à ne plus craindre pour le réfugié. Cependant, parvenu à quelque distance de la ferme, Simon aperçut Louise qui feignait de dormir sur un monceau de paille. Une funeste pensée le pousse à troubler ce sommeil apparent. Lui et sa suite s'avancent dans la prairie. Didier avait eu le temps, se disaient-ils, de gagner une retraite assurée. On devait donc renoncer pour ce jour à l'atteindre.

— Ohé ! la belle enfant ! cria Simon ; n'as-tu vu passer personne sur la grande route ?

Louise tressaillit à cette voix, et se frottant les yeux :

— Que venez-vous me demander ? dit-elle. J'ai bien aperçu un homme qui courait; mais je crois fort qu'il y a de cela une grande demi-heure.

— De quel côté allait-il ?

— Vers la mairie.

— Dans la direction de Bourg probablement, dit un homme de la bande ; c'est bien cela, c'est notre homme.

Les assassins allaient se retirer; mais Simon les retint.

— Or ça, dit-il à Louise, tu portes encore une coiffe rouge; saistu bien, petite, que nous pourrions te traiter comme une sans-culotte.

Ce dernier mot était accompagné d'un ignoble sourire.

— Une enfant n'a point d'opinion politique, surtout lorsqu'elle est si jolie, répondit un jeune *muscadin* de la troupe; ce n'est pas avec un pareil attirail que j'aime à faire la chasse aux femmes.

— Ah ! mon jeune-beau, dit Simon, vous avez gardé les maximes galantes de l'émigration; mais de pareilles douceurs n'avancent pas ici les choses. Si la fille de l'ex-républicain Marcel doit jamais de-

(1) Je n'ai pas besoin de dire que les royalistes éclairés condamnaient ces excès, comme les républicains sincères avaient désavoué les mitraillades de Fouché.

« Dans la matinée, la colonne aux ordres du colonel Senillies, qui avait été envoyée à la Calle, est rentrée, ce qui a augmenté considérablement l'effectif de notre garnison.

« Le 20, la fusillade a recommencé dès le matin à peu de distance du blokaus de la Fontaine et elle a été assez vive. Vers les onze heures, les Arabes ont regagné les hauteurs, emmenant bon nombre de leurs blessés. De notre côté, il n'y a eu que trois hommes tués et quelques blessés.

« Dans la nuit du 20 au 21, nos auxiliaires ont fait des razzias sur les tribus ennemies; leur entreprise a parfaitement réussi, car elle leur a valu plusieurs milliers de têtes de bétail. Cependant, les Arabes qui s'étaient enfuis dans les montagnes sont accourus au secours de leurs femmes et de leurs troupeaux, mais ils ont été reçus à coups de fusil par une petite colonne de troupes françaises qui soutenait nos auxiliaires. Ainsi, les tribus qui s'étaient soulevées ont déjà reçu une bonne leçon.

« Cette expédition de sept jours a présenté peut-être plus encore de difficultés que toutes celles qui l'avaient précédée. L'excessive chaleur, la rareté continuelle de l'eau, la longueur obligée de plusieurs marches ont offert aux troupes du corps expéditionnaire une occasion nouvelle de prouver leur énergie, leur dévouement et leur résignation. Les engagements avec les cavaliers ou Kabyles nous ont coûté 13 hommes tués, dont 1 capitaine, et 43 blessés, dont 2 officiers. Les pertes de l'ennemi ont toujours été plus considérables que les nôtres.

« Il est à remarquer que, malgré les difficultés incessantes, malgré la pénurie continuelle des eaux, l'administration a pu conduire jusqu'à Milianah presque tout ce qu'elle avait emporté et a réussi à déposer dans cette place 220,000 rations de toute espèce. »

BONE, le 25 septembre. — Le 16, on se tirait encore à peu de distance de la ville, et les troupes étaient constamment sur pied. De son côté, la milice faisait un service très-pénible; le milicien était de garde de deux jours l'un.

— Le 5, au départ du *Sphinx*, le bruit courait à Alger que le général Baraguay-d'Hilliers, informé par des espions que les Arabes devaient s'embarquer sur un point désigné, afin d'assaillir de près et à l'improviste la colonne expéditionnaire, avait envoyé immédiatement sur les lieux une partie de sa division qui, arrivée avant l'ennemi, lui aurait fait éprouver à son apparition des pertes considérables.

La colonne expéditionnaire de la province d'Alger a dû se mettre en marche pour Medeah.

Chronique.

LYON.

La pluie a commencé samedi soir 2 octobre, et dès le lundi 4, les bateaux à vapeur de la Saône ne pouvaient plus entrer en ville. Le mercredi 6, toute navigation était interceptée. Un pareil état de choses, dans le siècle où nous vivons, est vraiment intolérable; trop d'intérêts sont engagés directement ou indirectement dans les transports par eau, pour qu'il soit possible de le subir sans réclamation.

Deux ponts sur la Saône existaient de date ancienne entre Châlon et le centre des ports de Lyon, celui de Mâcon et celui de Serin. Ces deux obstacles nuisaient trop au commerce pour qu'on ne dût pas naturellement penser qu'en attendant leur rectification on n'en laisserait pas établir d'autres dans les mêmes conditions, avec d'autant plus de raison que la navigation à la vapeur exigeait un plus grand développement pour le passage de ses bateaux.

Eh bien! il n'en a pas été ainsi, et l'on ne peut comprendre comment le génie des ponts-et-chaussées a pu laisser établir les nombreux ponts suspendus qui couvrent la Saône, sans exiger que leurs tabliers fussent tenus à une hauteur suffisante. Un mètre d'élévation de plus, et presque jamais il n'y aurait d'interruption pour la navigation à la vapeur.

Depuis plusieurs années cette même navigation réclame la rectification de la charpente du pont de Serin, et la navigation en général un chemin de hallage sous la première arche de la rive gauche. Il n'est pas possible que le conseil des hospices, composé d'hommes éclairés, ne se prête pour ce qui le concerne à une amélioration si nécessaire.

Que MM. les ingénieurs veuillent donc s'occuper de tout cela, il y a vraiment urgence; qu'ils examinent de près et par les eaux actuelles, les divers obstacles qui contrarient la navigation ou plutôt qui l'interceptent. Il ne faut que de la volonté pour y porter remède, car il est impossible que l'intérêt général doive céder à l'intérêt particulier, et que la navigation d'une rivière comme la Saône soit interrompue par un misérable pont placé trop bas. (Communiqué.)

— Nous avons tenté maintes fois de faire comprendre à l'au-

venir d'écouter de la liberté, ce dont les étrangers nous gardent, je serais bien aise qu'elle gardât du moins un durable souvenir du passage de Simon et de la compagnie de Jésus.

— Ne déshonorez pas la cause royaliste, ajouta le premier interlocuteur. Nos mains sont rouges du sang des prétendus patriotes, mais les miennes sont encore pures de celui des vierges; je voudrais bien que chacun de nous pût en dire autant.

— Au fait, il a raison, murmura tout bas Simon. La petite est trop jeune, et dans quelques années je saurais bien la forcer à me tenir lieu de sa mère... Sur ce, *Marcelline*, embrasse-moi et je te quitte.

Louise ne vit plus que le bourreau de son père.

— Jamais! jamais! s'écria-t-elle en cachant sa tête dans ses mains.

— Jamais! dit Simon; eh bien! mort à la fille du sans-culotte!

Marcelline, tu as toi-même préparé ton bûcher!

Et, frappant son briquet, il s'appretait à mettre le feu aux boîtes de paille.

— Non! non! s'écrièrent à la fois tous les hommes de la troupe; mais qu'elle l'embrasse.

— Cet homme a fait tuer mon père, dit Marie en sanglotant.

— Ton père était républicain, répondit Simon, et tu périras comme lui.

— Embrassez, embrassez Simon, dirent quelques voix; ou bien, la mort!

Simon se penchait déjà pour mettre le feu au tas de paille d'où l'on aurait pu, du reste, arracher Louise aux premières lueurs de la flamme; mais la bande se rapprochait toujours, et, d'un instant à l'autre, le malheureux que défendait la jeune fille allait être découvert et immolé.

— Eh bien! s'écria Louise en abaissant ses mains, que Simon embrasse donc la fille de sa victime.

Cela fut fait ainsi qu'elle l'avait dit; les assassins s'éloignèrent. Louise fut prise d'une fièvre nerveuse qui la retint long-temps malade; mais elle s'était dévouée, et, grâce à son sacrifice, un homme poursuivi conserva la vie.

(La suite au prochain numéro.)

torité municipale de la Guillotière combien il était important pour cette commune que le cours Bourbon fût exhaussé, surtout depuis le pont Lafayette jusqu'à celui de la Guillotière. A chaque crue du Rhône un peu considérable, toute cette partie de la commune est inondée et les communications interrompues. La lenteur que les eaux mettent à se retirer sur une foule de points, qui auraient également besoin d'être remblayés, compromet la salubrité et nuit ainsi au développement d'une population régulière et offrant des gages nécessaires de sécurité.

La Guillotière redoute le développement des Brotteaux; elle craint que la vie et le mouvement dont elle est le foyer principal ne vienne à se déplacer. Pour cela, le conseil municipal de la commune se montre peu disposé à voter des fonds pour l'exécution des travaux qui seraient nécessaires; il craint de compromettre l'avenir par un emprunt, sans se rendre compte des avantages qui en résulteraient naturellement et qui profiteraient à toutes les parties de la communauté.

Une ville qui affecte près d'un million à la construction d'une église se montre, ce nous semble, très-peu éclairée sur ses véritables intérêts, quand elle recule avec une si fâcheuse obstination contre les travaux qui, tout en favorisant la prospérité publique, serviraient heureusement les intérêts des particuliers.

Ce qu'on apprendra encore avec plus d'étonnement, c'est que le conseil municipal de la Guillotière ait récemment refusé une allocation supplémentaire de fonds destinés à améliorer et à assurer le service de la police. Il est cependant tels quartiers que nous avons eu occasion de signaler dernièrement et dont la composition faisait de cette allocation un devoir urgent et impérieux. Nous aimons à croire que le conseil reviendra sur cette décision.

— Un éboulement assez considérable de terrain a été occasionné ces jours derniers par la crue de la Saône dans le voisinage de la passerelle Saint-Vincent. Il n'aurait pas eu lieu si les réparations nécessitées par les ruines de l'inondation de 1840 eussent été exécutées dans le courant de l'année. On s'est contenté, pour rétablir certaines communications avec les bateaux qui sont stationnés dans le voisinage, d'ouvrages en bois insuffisants, et on ne s'est pas seulement donné la peine de reconstruire les abreuvoirs considérablement dégradés alors. L'éboulement que nous venons de signaler est une conséquence toute naturelle de la négligence de l'autorité.

— Deux maisons dont l'une formant l'angle de la rue Saint-Nicolas aboutit sur le quai de Bondy, et l'autre située dans le voisinage, se trouvent en voie de réparation et même de reconstruction. Ces maisons cependant ne sont pas à l'alignement et on sait que dans ce cas les réparations et reconstructions sont interdites quand elles n'ont pas pour but l'observation des ordonnances relatives. Comment se fait-il que l'autorité qui ne doit pas ignorer les faits que nous signalons ferme les yeux sur cette infraction à la loi commune? Nous espérons qu'elle voudra bien prendre la peine de répondre et d'expliquer pourquoi elle laisse primer l'intérêt public par l'intérêt particulier.

— Jeudi dernier, dans la soirée, le Pont-de-Pierre et le quai de Bondy, totalement privés d'éclairage, étaient dans la plus complète obscurité. On avait oublié d'allumer les réverbères qui, sur ces deux points, sont desservis par la compagnie d'éclairage à l'huile. La sollicitude et la surveillance de l'autorité ne sont donc pas telles qu'en toute circonstance elles doivent trouver, dans certaine feuille de notre ville, des paroles élogieuses pour chacun de ses actes.

— Au milieu de la nuit du dimanche au lundi, un incendie s'est manifesté dans un magasin d'épicerie de la rue de la Liberté. Les secours ayant été aussi prompts que bien dirigés, le sinistre n'a pas eu les suites que l'on aurait pu craindre.

DÉPARTEMENTS.

Dans le Jura, l'orage qui a duré, comme chez nous, douze heures consécutives, a fait déborder les rivières et les torrents.

— A Besançon, les pluies ont fait craindre le renouvellement du fléau de 1840; la rivière du Doubs est débordée dans toute l'étendue du vallon.

— Dans le département de l'Allier, par suite du débordement de la Bèbre, la partie basse de la ville de Lapalisse a été inondée, et le pont a failli être emporté.

La *Gazette du Dauphiné* annonce l'arrestation à Châteauneuf-d'Isère de M. Napoléon Chancel, et l'attribue à une cause politique. Le mandat était émané du parquet de Valence.

On lit dans le *Mercure Séguisien* journal de Saint-Etienne :

Jeudi et vendredi, MM. le juge d'instruction et le procureur du roi, accompagnés d'un brigadier de gendarmerie, se sont transportés chez un fabricant de Saint-Chamond, et ont saisi diverses pièces de rubans noirs et bleus. Plusieurs mandats de dépôt ont été lancés, et M. D., chez qui les rubans ont été trouvés, a été amené samedi dans la maison d'arrêt de notre ville.

Ces mesures, selon les feuilles ministérielles, sont un corollaire des arrestations qui ont été faites à Lyon ces jours derniers.

On nous adresse la lettre suivante :

Monsieur,
Votre numéro du 10 octobre, rapporte un article du *Courrier de Lyon* qui dit « qu'un conflit élevé entre la commune de la Guillotière et les ponts et chaussées aurait tenu en suspens les travaux de la digue du Grand-Camp. »

Ce conflit, monsieur le rédacteur, n'a jamais existé, et le *Courrier de Lyon* a déjà reconnu et relevé son erreur à ce sujet. La reconstruction de cette digue n'étant pas à la charge de ma commune, elle n'a pas eu à intervenir, si ce n'est pour exprimer vivement le désir de la voir rétablir au plus vite, et sur les bases les plus rassurantes pour ses intérêts.

Agréez, etc.

BERNARD,
Maire de la Guillotière.

Paris, le 10 octobre 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

L'opinion publique, à Paris, commence à se préoccuper des événements qui viennent de s'accomplir en Espagne. Tout le monde voit avec douleur dans ces événements sinon l'action directe du gouvernement français, au moins une adhésion coupable à des actes contraires au repos et aux intérêts d'une nation amie de la France.

Il y a déjà long-temps que nous avons dit qu'un de ces intérêts dynastiques, qui sont pour certaines gens des intérêts de premier ordre, créerait ou laisserait créer à l'Espagne des embarras qui l'empêcheraient d'organiser les conquêtes de sa révolution, et qui la replaceraient sous le joug d'une politique contraire à tout ce qu'elle a tenté jusqu'à présent et à tout ce qu'elle doit tenter encore pour reprendre son rang parmi les nations. Le moment est venu où nos prévisions se réalisent. Après avoir fait à Marie-Christine, chassée d'Espagne en punition de ses débordements et de ses actes contre-révolutionnaires, un accueil officiel qui n'était autre chose qu'une protestation contre le principe de souveraineté nationale qui avait frappé cette princesse parjure; après l'avoir traitée en France comme une reine en exercice et jouissant encore de toute la plénitude de ses droits, on a consenti à la laisser tenter un mouvement pour ressaisir le pouvoir qu'elle a perdu.

Nous ne craignons pas de le dire, car c'est ici la conviction de tout le monde, le cabinet français a été instruit de tout ce qui se tramait dans les conseils de Marie-Christine, et il n'en a pas informé le gouvernement espagnol. Il a su qu'on conspire contre Espartero et il ne l'a pas prévenu de rien; il a su qu'on faisait passer de l'argent dans la Navarre pour y soulever l'insurrection, et il n'a pas cherché à déjouer les projets de désordre qui devaient compromettre un gouvernement qui est notre allié. Il a laissé attaquer Espartero, au risque de le forcer à se jeter dans les bras de l'Angleterre; ce qu'il ne manquera pas de faire quand il saura de quelle trahison nous nous sommes rendus coupables envers lui. Et tout cela pourquoi? Pour imposer à l'Espagne une femme qu'elle a justement chassée, et pour protester là, comme il a depuis onze ans protesté en France, contre l'exercice de la souveraineté nationale.

L'histoire demandera compte un jour aux hommes qui nous gouvernent de la part qu'ils ont prise dans l'essai de contre-révolution qui se fait en ce moment sous les murs de Pampelune.

— Quelques personnes pensent qu'à la nouvelle des événements de Pampelune, Espartero se sera emparé de la dictature. On dit aussi que, pour arrêter Marie-Christine dans ses tentatives de contre-révolution, il lui déclarera que, si elle passe la frontière, sa fille répondra du crime de sa mère. On doute qu'une pareille menace arrête Marie-Christine.

— Un journal judiciaire rapporte ce matin que des ordres ont été donnés pour que la salle des séances de la cour des pairs fût prête le 15 novembre prochain; il ajoute qu'à cet effet les échafaudages qui avaient été dressés pour terminer les peintures du plafond vont être démolis, et il en conclut que le procès Quénisset sera jugé dans la seconde quinzaine de novembre. Nous ne croyons pas nous tromper en disant qu'on réservera le jugement de cette affaire pour l'époque de l'ouverture des chambres. D'après un plan qui a été proposé par les *habiles* de la pairie, la chambre des pairs, aussitôt après l'ouverture de la session, discuterait son adresse, et elle procéderait ensuite au jugement de Quénisset pendant que, de son côté, la chambre des députés s'occuperait de répondre au discours du trône. On compterait beaucoup sur l'effet des débats qui auront lieu alors pour rattacher à M. Guizot les hommes qui auraient envie de l'abandonner. Dans cette donnée, le procès Quénisset n'aurait plus seulement pour but de punir un meurtrier, on s'en servirait comme d'un épouvantail à l'adresse des gens irrésolus qui ne se soucient pas de se compromettre pour un ministère qui va tomber, mais qui n'ont pourtant pas assez de courage pour se tourner du côté de son successeur.

On lit dans le *Journal du Peuple* :

Avant-hier jeudi, à cinq heures et demie du matin, un commissaire de police, accompagné d'une nombreuse escorte d'agents, s'est présenté au domicile particulier de notre rédacteur en chef, Dupoty, et a fait connaître à notre ami qu'en vertu d'un mandat délivré la veille par le chancelier Pasquier, il venait procéder à son arrestation.

Dès que Dupoty fut levé, M. le commissaire enjoignit à deux de ses agents d'avoir à rester dans l'appartement et d'y tenir en surveillance la servante de la maison. Cet ordre une fois donné, Dupoty fut amené rue du Croissant, dans les bureaux du *Journal du Peuple*, où se trouvaient depuis quelque temps déjà un autre commissaire, deux officiers de paix et une soixantaine de sergents de ville; puis M. le juge d'instruction Bouloche, assisté de son greffier, étant survenu, une perquisition des plus minutieuses commença dès ce moment dans le cabinet du rédacteur en chef.

Dès que la perquisition fut terminée dans le cabinet de Dupoty, un des commissaires se rendit dans les autres pièces et exécuta, dans chacune d'elles, les recherches les plus minutieuses.

Ces diverses opérations et cette occupation de nos bureaux par la police se prolongea pendant huit heures entières.

Le mandat de perquisition ordonnait la saisie de *tous papiers ou objets pouvant avoir trait à LA TENTATIVE DU 13 SEPTEMBRE*.

Il est inutile de dire que toutes les recherches à cet égard furent complètement vaines et que, si MM. nos visiteurs s'en étaient tenus rigoureusement, et comme ils l'auraient dû, aux termes de leur mandat, s'ils n'avaient point eu d'ordre secret contraire, ils se seraient retirés les mains vides.

Mais, une fois dans la voie de leurs instructions secrètes, ils ont pris à tort et à travers lettres, livres, brochures et journaux; comptant le procès des *Lettres attribuées à Louis-Philippe, discours prononcé par M. Ledru-Rollin aux électeurs de la Sarthe, diverses brochures sur la question du recensement*, et, ce qu'il y a de plus singulier, une *biographie militaire de Louis-Philippe*. Cette dernière brochure pourtant n'est qu'un factum de courtisan ou de mendiant, glorification hyperbolique de certains actes de Louis-Philippe, qu'on avait jetée par mégarde, sans doute, dans notre boîte, et que, par oubli sans doute aussi, nous avions laissée sur nos tables.

Tiroirs, cartons, bibliothèque, tout fut ouvert, tout fut bouleversé; articles à insérer, articles refusés, correspondances, brochures, tout

fut examiné, tout fut lu. Pendant ce temps, les consignes les plus sévères étaient données pour ne laisser sortir, sans autorisation, aucune des personnes étrangères qu'un motif quelconque aurait pu amener dans nos bureaux; pendant ce temps encore, on avait interdit à tous l'entrée des salles de rédaction, et, pour assurer l'exécution de cet ordre, un de messieurs les commissaires avait pris et gardé lui-même la clé de la porte qui conduit à ces salles.

Toutefois, ce qu'elle a saisi avec le plus d'empressement, ce sont les pétitions réformistes qui se trouvaient dans nos bureaux, pour être transmises au comité central. Ces pétitions étaient au nombre de 165 et contenaient plus de dix mille signatures.

A la suite de toutes ces opérations, M. le juge d'instruction en a fait dresser un procès-verbal dans lequel Dupoty a exigé qu'on insérât sa protestation ainsi conçue :

« Je proteste contre cette nouvelle atteinte à la liberté individuelle, à la liberté de la presse et au droit de pétition.

» Je proteste contre le prétexte inqualifiable qu'on donne à cette mesure.

» Je dis prétexte, parce qu'il existe une flagrante illégalité contre

laquelle je proteste encore, dans la saisie de papiers et brochures qui sont et ne peuvent qu'être absolument étrangers aux termes du mandat exhibé par M. le juge d'instruction. »

A deux heures, Dupoty a été reconduit dans son domicile particulier, qui a été fouillé et bouleversé de fond en comble, comme venaient de l'être les bureaux du *Journal du Peuple*; puis enfin, après toutes ces odieuses investigations, notre ami a été écroué à la Conciergerie.

On sait que le gérant du *Courrier d'Indre-et-Loire* a été condamné à un mois de prison pour insulte à la magistrature, à l'occasion d'un article sur les annonces judiciaires. Les faits suivants que nous lisons dans cette feuille démontrent clairement que le pouvoir est résolu, à l'égard de la presse, à employer tous les moyens de rigueur, de quelque nature qu'ils soient.

La santé de notre gérant, dit le *Courrier d'Indre-et-Loire*, était déjà l'objet des soins d'un médecin quand il a commencé le mois

d'emprisonnement auquel le tribunal l'a condamné. M. le docteur Thomas et M. Haime, médecin de la maison d'arrêt, ont constaté ces jours derniers qu'indépendamment de l'air malsain dont notre gérant, M. Pornin, avait à souffrir, il ne pouvait, faute d'un local convenable, se conformer dans la prison à l'usage des bains qui lui ont été prescrits. En conséquence, M. Haime a rédigé un certificat motivé ayant pour but de demander à l'autorité compétente que M. Pornin fût détenu, pour raison de santé, soit à l'hospice, soit dans toute autre maison qui lui serait désignée. M. le conseiller de préfecture Bochetel, qui remplit les fonctions de préfet en l'absence de M. d'Entraignes, a répondu au certificat de M. Haime par un refus.

Ce petit acte de rigueur vaudra, pour le moins, une bonne note à M. le conseiller de préfecture. A défaut de ce qui lui manque dans l'opinion publique, M. Bochetel essaierait-il de se créer quelques titres d'estime auprès du pouvoir qui règne? Là, comme ailleurs, il a besoin de recommandation.

Le Gérant responsable, E. MURAT

Etude de M^e Fauché, huissier, place du Palais-de-Justice, n° 1.

Vendredi quinze du courant, dix heures du matin, sur la place des Cordeliers, à Lyon, il sera vendu aux enchères et au comptant divers objets mobiliers, consistant en bureau, commode, chaises, fauteuils, tables, buffet, objets de cuisine, etc. (1681)

Le jeudi quatorze octobre courant, à dix heures du matin, sur la place de la Pyramide, à Vaise, il sera vendu aux enchères un mobilier saisi, consistant en commodes, garde-robe, bureau, lit garni, tables, chaises, tabourets, horloge, poêle en fonte, glaces, batterie de cuisine, etc. Au comptant. (1457)

ÉTUDE DE M^e COTTIN, NOTAIRE, PLACE BELLECOUR, N° 16.

A vendre ou à louer en totalité.

La propriété connue sous le nom de CASERNE DES CARMES, située à Lyon, chemin de Montauban.

Elle se compose d'un vaste bâtiment avec une belle église, cour, terrasse, jardin et deux sources d'eau.

Cet immeuble convient, par sa position et l'étendue de ses bâtiments, à un établissement religieux ou communal, quelque grande que soit son importance.

S'adresser, pour les renseignements et les conditions, à M. Xavier Cottin, négociant, rue Romarin, n° 4; à M. Louis Cottin, rentier, quai de Bondy, n° 160; et à l'étude de feu M^e Cottin, notaire, place Bellecour, n° 16. (4183)

ÉTUDE DE M^e GALLAY, NOTAIRE, PORT SAINT-CLAIR, N° 25.

A vendre en gros et par lots.

Une superbe propriété, dépendant de la succession de M. Chaize, située en la commune de Condrieu (Rhône). Elle se compose d'une vaste maison d'habitation sur les rives du Rhône; de plusieurs bâtiments d'exploitation, jardin, verger, prés, terres et vignes produisant les premières qualités de vin de Condrieu; le tout d'une contenance d'environ 19 hectares.

S'adresser, à Lyon, audit M^e Gallay;

— à Condrieu, à M^e Chassagneux, notaire. (5005)

ÉTUDE DE M^e FOURNEL, NOTAIRE A LYON, PLACE DES CARMES.

A vendre de suite.

Une maison de maître, avec environ 13 ares de terrain plantés de vignes, etc., à Saint-Genis-les-Ollières. S'adresser audit M^e Fournel. (41177)

ÉTUDE DE M^e BOITET, NOTAIRE A ANNOIRE (JURA).

(5395)

A céder de suite.

Office de greffier de justice de paix.

Ce greffe est celui d'une justice de paix de l'un des cantons ruraux de l'arrondissement de Dôle (Jura). Il est le plus productif de l'arrondissement après celui du chef-lieu. Le chef-lieu de canton est à environ onze myriamètres de Lyon, sur la grande route de Chalon à Besançon.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M^e Boitet, notaire à Annoire, canton de Chemin.

(5394) A vendre pour cause de décès.

L'excellente étude de M^e Teillard, avoué à Villefranche.

S'adresser à M. Teillard-Mathon, à Beaujeu.

(5396) A vendre de suite.

BELLE PHARMACIE.

Le propriétaire de cette pharmacie, située dans un des meilleurs quartiers de Lyon, désirant se retirer à la campagne, donnera à l'acquéreur toute facilité de paiement. S'adresser, à M. Dériard, droguiste, rue Dubois.

A vendre de suite pour cause de changement de commerce.

Un bon fonds de café, offrant un bénéfice certain de 10 francs par jour.—Prix : 4,500 fr. (41171)

S'adresser à M. Laguet, épiciier, rue Sainte-Catherine.

(41164) A louer de suite.

Joli appartement, composé de sept pièces, avec cave et grenier.

A vendre pour cause de départ.

Mobilier, glaces, tableaux et une belle caisse en fer.

S'adresser grande rue Sainte-Catherine, 4, au 3^e.

Jeunes Chiens.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infailible, à la pharmacie de Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (7135)

AVIS.— On demande un jeune homme connaissant les affaires, ayant l'habitude des voyages.

S'adresser hôtel des Quatre-Chapeaux, de huit à neuf heures du matin, ou de trois à quatre heures du soir, les mardis et mercredis. (41181)

AVIS.— Lors de l'inondation de Lyon, M. le maire fit savoir qu'il ne fallait point faire usage des eaux de puits, à cause des infiltrations qui devaient avoir lieu entre eux et les fosses d'aisances et des maladies qui pourraient en être la suite, mais bien qu'il fallait faire usage des eaux épurées ou clarifiées.

Aujourd'hui, on peut se procurer des filtres à Lyon, à des prix très-modérés, chez MM. Duret et Co, marbriers, en face du pont Lafayette, aux Brotteaux, fabriqués par M. Leloyer, fontainier de Paris, possesseur de plusieurs médailles. (41151)

AUX PYRAMIDES, RUE SAINT-HONORÉ, 295, A PARIS.

Dépôt général des Eaux minérales naturelles de Vichy et d'Hauterive, et des Pastilles d'Hauterive et Vichy, de Brosson frères.— Voir l'instruction chez les pharmaciens dépositaires: MM. Vernet, place des Terreaux, 13, et André, à la pharmacie des Célestins, à Lyon; Michel, à Tarare; Voituret, à Villefranche; Ricart, à Grenoble; Trouillet et Marchand, à Vienne; Brossat, à Bourgoin. (7763—5788)

(41180)

A vendre,

A UN PRIX TRÈS-MODÉRÉ.

Un fonds de cabaret, situé au faubourg de Bresse, n°83. S'y adresser.

AU CADRAN-BLEU.

Le sieur PETIT a l'honneur de prévenir MM. les amateurs qu'il vient d'établir un restaurant à la carte et à prix fixe, rue Ecorchebœuf, n° 22, près la préfecture; il aura constamment des hûtres très-fraîches et de première qualité, et il espère ne rien laisser à désirer à la gastronomie lyonnaise par la délicatesse et la variété des mets, par un assortiment complet de vins fins et étrangers, premier choix; le tout à des prix très-modérés. (41152)

Maladies Secrètes.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale.—Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciier, rue Marchande.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.

A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciier, rue Royale, 1.

A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.

A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues.

A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallu. (7136)

BREVET D'INVENTION

ET DE PERFECTIONNEMENT.

Mention honorable à l'Exposition de 1839.

BANDAGES HERNIAIRES

SANS SOUS-CUISSSES

ET SANS FATIGUER LES HANCHES.

Les BANDAGES qui ont été exposés par MM. WICKAM et HART, bandagistes-herniaires, rue St-Honoré, 257, à Paris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central, et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. BIANCHI, opticien-bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n° 1, et à Saint-Etienne, également chez M. BIANCHI, rue de Foy, 7, qui au besoin se charge de choisir et appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de la hernie. — Les prix en sont très-modérés. (Affranchir.) (41178)

AVIS.

Restaurant du Café du Parc,

Rue Sainte-Marie-des-Terreux.

On a l'honneur de prévenir les amateurs d'hûtres que tous les jours elles arrivent très-fraîches, ainsi que la marée.

On y trouve une carte très-variée à un prix modéré.—Le vin est délicieux. (5389)

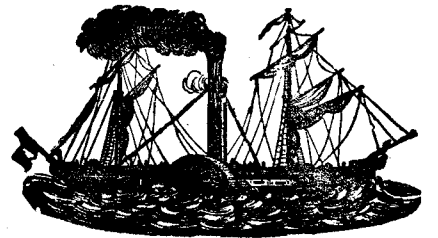
GRAND DÉBALLAGE.

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL

de 1.800 pièces nouveautés.

Indiennes, tissus, napolitaines, stoff, pékin, châles tartan, et autres.—Rue Saint-Pierre, n° 4, au 1^{er}. (41148)

Grande Baisse de Prix.



LE CROCODILE, LE MARSOIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO, beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône, SANS EXCEPTION,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 4 HEURES DU MATIN.

Premières. Secondes. Pour VALENCE } 4 f. 2 f. AVIGNON et BEAUCAIRE }

S'adresser aux propriétaires, MM. Bonnardel frères et Four, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6560)

(7540)

AVIS.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que RHUMES, TOUX, CATARRHES, ASTHMES, COQUELUCHE, ENROUEMENTS, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE PECTORALE DE GEORGÉ et le SIROP DE MOU-DE-VEAU DE MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 30, vis-à-vis le n° 19.

POMMADE DU B^{ON} DUPUYTREN, COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration.—Le pot: 2 fr. 50 c.—Dépôt, à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux. (7764—5794)

MALADIES SECRÈTES.

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et les fleurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Lévis. (7175)

DÉPURATIF DU SANG.

Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, approuvé par l'Académie royale de Médecine, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rougeurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, de la goutte et des rhumatismes. (7421)

S'adresser à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, 31.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSAY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.